

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
19	17	1	18

Séance du 8 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le huit du mois d'avril,
à 19h15,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Georges CURT, Maire.

Date de la convocation : **2 avril 2026**

Membres présents à la séance : ALLARDET André, BOUILLET Christian, BOURDEAU Pierre-François, CORNATON Fabrice, CURT Georges, DIETCHEN Coralie, DO-OHANA Roméo, DORMANT Agathe, GUICHARD Christelle, LUQUIN Stéphanie, MAURICIO David, MOUCHETTE Aline, ORENGA Sylvain, SICARD Alain, THOINON Catherine, VAN VOORTHUYSEN Thierry, VIOUSASSE Nathalie.

Membres excusés : Sandrine DUPIN (pouvoir à Fabrice CORNATON), DEMONQUE Charlotte

Secrétaire de séance : Nathalie VIOUSASSE

N° de l'acte : DEL.2026.04.08.04

Objet : Syndicat Intercommunal d'Energie et communication de l'Ain - Désignation des délégués titulaire et suppléant

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Agathe DORMANT, rapporteuse, expose qu'il appartient au Conseil municipal de procéder en son sein à la désignation des délégués appelés à faire partie du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de E-communication du Département de l'Ain.

Il indique que les statuts du syndicat fixent le nombre à un délégué et à un suppléant pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants.

Il est proposé les candidatures de :

Délégué titulaire :

- Monsieur Sylvain ORENGA

Délégué suppléant :

- Monsieur André ALLARDET
- Monsieur Georges CURT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5212-6,

Vu les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal en date du 9 avril 2016 et notamment son article 5,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE en qualité de délégués titulaires et suppléants appelés à faire partie du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-communication du Département de l'Ain, les membres mentionnés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Georges CURT

